

Catégorie C : Des améliorations immédiates ... la revendication d'une nécessaire revalorisation d'ensemble demeure

Le SNPREES-FO a pris acte du projet de nouvelle grille de catégorie C présentée vendredi 20 septembre aux fédérations de fonctionnaires par la Ministre de la Fonction publique. FORCE OUVRIERE avait refusé le projet initial présenté en juillet qui entraînait des baisses d'échelons et rallongements de carrière.

Le SNPREES-FO se félicite qu'un certain nombre de revendications de FO aient été prises en compte dans le nouveau projet de la ministre qui présente les modifications suivantes :

- ✦ Un nouveau bornage indiciaire pour 2014, allant de l'IB 330 - IM 316 à l'IB 536 -IM 457
- ✦ Attribution de 5 points d'indice majorés en 2015 sur l'ensemble de la grille
- ✦ Création pour les échelles 4 et 5 d'un 12ème échelon et d'un 9ème échelon pour l'échelle 6
- ✦ Un reclassement à échelon égal
- ✦ Une durée cumulée échelle 3 et 4 de 26 ans
- ✦ Une durée cumulée recrutement concours de 30 ans

Compte tenu des nouveaux bornages de la catégorie C, FO a demandé à l'administration que soient relevés les premiers indices de la catégorie B. La DGAFP a répondu favorablement à cette demande et nous transmettra prochainement le nouveau bornage indiciaire du premier grade de la catégorie B.

Cependant cette nouvelle grille porte la marque de l'austérité, elle ne répond que partiellement aux attentes des personnels et elle aggrave l'écrasement de l'amplitude des carrières, au sein de la catégorie C et avec la catégorie B dont les indices tendent à rejoindre ceux de la catégorie C.

Enfin, ce n'est qu'une réponse partielle à un problème plus global :

- ✦ Elle écarte un travail de la grille indiciaire commune aux 3 catégories et ne prend pas en compte la perte de pouvoir d'achat subie par les tous fonctionnaires depuis 2000.
- ✦ Elle ne répond pas ou alors trop timidement au gel du point d'indice.
- ✦ Elle ne met la catégorie C « à l'abri » d'une revalorisation du SMIC que de seulement 7 points (soit 32 Euros bruts).
- ✦ Elle fige des débuts de carrières au plus bas : il faut toujours 10 ans pour un Adjoint de 2e classe 1er échelon pour gagner uniquement 5 points d'indice supplémentaires !

FO rappelle la réalité des chiffres.

Si la revalorisation du point d'indice avait seulement suivi le cours de l'inflation depuis 2010 :

Pour un salaire de **1300€**, un collègue devrait aujourd'hui percevoir en réalité **1395€**.

Pour un salaire de **1500€**, il devrait percevoir **1609€**.

Pour un salaire de **1800€**, il devrait percevoir **1931€**.

Avec la FGF-FO, le SNPREES-FO revendique :

- ➔ L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 5 %
- ➔ 44 points supplémentaires immédiats pour tous afin de rattraper, en partie, la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- ➔ Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC
- ➔ La revalorisation de la grille indiciaire pour TOUS les agents !